Image not found or type unknown

Autorité parentale ou résidence habituelle ?

Par **Laura35**, le **04/03/2019** à **23:09**

Bonjour, je suis séparé du père de ma fille depuis 6ans.

Nous ne sommes jamais passé au tribunal,on s'est toujours mis d'accord sur les droits de visite,d'hébergement et sur la pension alimentaire.

En début d'année le père de ma fille est reparti vivre a Mayotte,ma fille de 7ans ira sûrement avec son oncle en vacances là-bas rendre visite à son père.

Mon soucis c'est que sans décision de justice,il pourrait décider de la garder autant qu'il veux.

Je commence les démarches pour la garde mais je ne sais pas si je dois faire une demande pour avoir l'autorité parentale exclusive avec un droit de visite et hébergement ou simplement mettre le domicile habituelle de ma fille chez moi ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés